

LE PÈRE LACORDAIRE (1)



U mois de septembre 1831, l'abbé Henri Lacordaire, alors âgé de vingt-neuf ans et le comte Charles de Montalembert qui venait d'en avoir vingt-et-un, comparaissaient comme accusés devant la Cour des pairs. Ils avaient été traduits en justice, vous le savez, pour avoir revendiqué par l'action la liberté d'enseignement et ouvert une école, contrairement aux lois.

Au lendemain du jour où l'école avait été fermée et contravention dressée contre les maîtres, le plus jeune, Montalembert, s'était trouvé revêtu de la pairie, par suite de la mort de son père, ce qui lui donnait le droit d'être jugé par ses pairs et ses complices avec lui. Les prévenus devaient à cette circonstance de comparaître devant la plus haute juridiction du royaume.

Montalembert parla le premier. Sa plaidoirie, quoiqu'il ne fût qu'un adolescent, est restée comme un modèle d'éloquence et peut être comparée au plus beau des beaux discours qu'il a prononcés au cours d'une carrière qui a fait de sa parole de feu l'une des plus brillantes parures de la tribune française.

L'abbé Lacordaire s'était réservé pour la réplique. Après que le ministère public eut prononcé son réquisitoire, il se leva et ses premiers mots que vous vous rappelez, furent ceux-ci : " Nobles pairs, je regarde et je m'étonne." Il s'étonnait d'être au banc des prévenus pour avoir usé d'un droit non encore réglé par une loi, mais inscrit dans le Charte.

Permettez-moi de m'appliquer son langage et de vous confier au début de cette conférence où sera célébrée sa mémoire, que moi aussi je m'étonne. Je m'étonne de me voir à cette place et que ce soit moi qui aie été invité à vous parler de lui. Journaliste, romancier, historien, parfois même auteur

(1) Conférence faite à la *Revue Française* à Paris.